

Les espèces incommodes et invasives

CapAtlantique la Baule-Guérande Agglo s'est dotée d'une compétence statutaire singulière pour une communauté d'agglomération : "lutte contre les espèces dommageables à la communauté".



Les espèces dommageables sont, du point de vue de Cap Atlantique, de deux types :

- ▶ les espèces incommodes,
- ▶ les espèces invasives, appelées aussi Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

Les espèces incommodes

On appelle "espèces incommodes" des espèces locales (indigènes) qui créent des nuisances pour l'homme : gênes, maladies, allergies, etc.

Dans ce cadre, CapAtlantique la Baule-Guérande Agglo participe aujourd'hui financièrement à la régulation des populations de certaines espèces de moustiques. Sur le territoire, d'autres structures interviennent sur certaines espèces également objet d'une régulation. Le réseau **Polleniz** (FREDON-FDGDON Pays de la Loire) veille, par exemple, à contrôler le développement des chenilles urticantes telle que la chenille processionnaire du pin.

Les moustiques



Les chenilles urticantes



Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Une Espèce Exotique Envahissante est, selon [l'UICN \(Union Internationale pour la Conservation de la Nature\)](#), une espèce exotique (non indigène) dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.

Les espèces invasives sont ainsi considérées comme la seconde cause de disparition de la biodiversité, après la destruction des habitats des espèces.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo participe techniquement et / ou financièrement à des opérations de lutte contre certaines espèces invasives, qu'elles soient végétales ou animales.

Des végétaux invasifs

Une reproduction et dissémination très efficaces. Les faibles pressions des prédateurs et l'absence de concurrents leur permettent de dominer les espèces végétales indigènes. Dotées d'une forte capacité d'adaptation aux milieux, elles sont, de plus, particulièrement difficiles à éliminer.

Espèces :

- ▶ Le baccharis à feuille d'arroche (*Baccharis halimifolia*) ;
- ▶ Les jussies ;



Le baccharis

Le baccharis est une espèce qui a longtemps été plantée en bord de mer pour former des haies résistant au vent et aux embruns. Ses capacités de dispersion (reproduction par le vent) lui ont permis de se développer de façon très importante sur la Presqu'île de Guérande. On la rencontre de manière privilégiée sur les talus de marais salants (d'autant plus lorsqu'ils sont en friche), la côte sauvage et plus généralement les friches en bord de mer.

Depuis le 14 février 2018, le caractère invasif de cette espèce et les nuisances qu'elle provoque sont désormais reconnues par la loi puisqu'elle a fait l'objet d'un [arrêté ministériel](#). Ce texte prévoit l'interdiction de détention de spécimens mais également leur introduction dans le milieu naturel. Cela implique donc une obligation, pour les propriétaires de parcelles colonisées par le baccharis, de prendre des mesures afin d'empêcher leur fructification voire les éradiquer.

La colonisation de la dune de la falaise à Batz-sur-Mer montre un exemple de la perte de biodiversité par une plante invasive.



Dune de baccharis.

Les fourrés de baccharis se développaient sur ce site au sein de dépressions plus ou moins humides. Le conservatoire botanique national de Brest a conduit un diagnostic floristique en septembre 2005 préalablement à une intervention de Cap Atlantique visant à limiter cette invasion. Les zones fortement colonisées par le baccharis comportaient 5 fois moins d'espèces végétales que les zones non colonisées !

Après suppression du baccharis (interventions successives pendant plusieurs années), on note une augmentation de la diversité végétale par le retour de 60 nouvelles espèces sur les espaces ainsi libérés.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo intervient depuis plus de 10 ans en menant des actions de lutte contre cette espèce. La communauté d'agglomération consacre annuellement environ **90 000 €** à lutter contre cette espèce, en priorité pour des enjeux de biodiversité.

<https://www.cap-atlantique.fr/linstitution/les-politiques-publiques/biodiversite/les-especes-incommodantes-et-invasives?>

Des animaux invasifs

Quelques espèces :

- ▶ Le ragondin et le rat musqué
- ▶ Le frelon asiatique.

Une espèce animale invasive : le ragondin



Le frelon asiatique



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**